



## P.V. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PACY S/EURE le samedi 15 octobre 2022

Appel nominal des clubs par la secrétaire

### Présents :

CLUBS	PRESIDENT (ou REPRESENTANT)	VOIX
ALM	Représenté par M. LEROY Sébastien	237
AN	Me LEFEBVRE Cindy	75
CNPE	Me SWAT Catherine	147
EAC	Représenté par Me Béatrice HURTRELLE	347
ENL	M. JOUIN Manuel	442
LLO	Me VOICEL Virginie	295
PANC	M. JAY Fabrice	904
SCBN	M. CRAMBERT Jean-Pierre	267
VRN	Représenté par Me REFFUVEILLE Isabelle	183

Absents excusés : CNPO (98) – USE (30)

Absents : ASB (115) – CNN (69)

Nombre de clubs présent : **9**

Total des voix présentes : **2 897**

Total des voix des clubs : **3 193**

Quorum : **1 597**

### **Le quorum est atteint**

En présence de : M. Jean-Pierre CRAMBERT, Président du Comité  
M. Denis BOCQUET, Trésorier du Comité  
Me Chantal CRAMBERT, Secrétaire du Comité

Absents excusés : Me Jeanine DUCHEMIN, Secrétaire Adjointe  
Me Dominique FLEURIAL, Responsable Commission récompenses

Monsieur CRAMBERT, Président du Comité départemental déclare ouverte l'Assemblée Générale du Comité de l'Eure. Malgré l'envoi d'invitations, aucun représentant de la Ville de Pacy et de l'organisme de gestion de la piscine n'est présent à cette assemblée

Vous trouverez en annexe :

- Discours de bienvenue par le Président, Jean-Pierre CRAMBERT
- Rapport sportif par François GELAUDE, entraîneur et Responsable des équipes Jeunes avec Davy DE PESTEL.

-

Aucune question n'étant posée sur ces rapports, il est procédé à leur approbation

Contre : 0                      Abstention : 0                      Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité

- Rapport du budget 2021/2022 présenté par Monsieur Denis BOCQUET, Trésorier du Comité

Contre : 0                      Abstention : 0                      Rapport approuvé à l'unanimité

- Présentation du Budget prévisionnel 2022/2023 par Monsieur Denis BOCQUET

Contre : 0                      Abstention : 0                      Rapport approuvé à l'unanimité

### Questions diverses :

En fin de saison 2020/2021, la FFN prévoyait une augmentation de 5 € pour les licences « loisirs », en réalité ce sont toutes les licences qui ont subi une augmentation de 5 €. Les clubs n'avaient pas prévu cette augmentation générale et donc n'ont pas anticiper la répercussion sur les cotisations de leurs adhérents. Pour 2022/2023, les clubs auront à subir cette perte de recettes importante pour certains clubs (pour 1 000 adhérents, perte de 5 000 €). La question est de savoir si la Ligue était au courant et dans ce cas pourquoi les clubs n'ont pas été informés.

**REPONSE** : c'est une décision fédérale et nulle preuve que la Ligue en était informée.

La saison sportive est maintenant du 1 janvier au 31 décembre (au lieu du 15 septembre au 14 septembre suivant), les clubs doivent il s'aligner sur ces dates ?

**REPONSE** : Il n'y a aucune précision à ce sujet, rien n'oblige à une modification dans ce sens.

Les nageurs méritants (participation aux Championnats de France, Meeting Inter régionaux, médaillés aux Championnats régionaux ou détenteurs de plusieurs records départementaux) ont été récompensés.

La séance est levée à 16 h 00 après le pot de l'amitié offert par club du CNPE.